

Colloque du Cercle Français de l'Eau le 30 novembre 2021

« *Green Deal, loi Climat, réforme de la PAC : l'eau, la grande absente du défi climatique européen ?* »

La mise en œuvre du Pacte Vert européen, et l'adoption de la loi Climat et de la PAC 2023-2027, visent à transformer l'UE en une économie moderne, efficace dans l'utilisation des ressources et compétitive, garantissant la neutralité carbone à 2050.

Le changement climatique et la dégradation de l'environnement constituent une menace existentielle pour l'Europe et le reste du monde. L'urgence à agir face à ce dérèglement porte non seulement sur la baisse des émissions de Gaz à Effet de Serre (GES) sur le long terme, mais également sur des objectifs plus immédiats d'adaptation et de réduction de la vulnérabilité de nos territoires et de notre agriculture aux événements extrêmes et aux pénuries d'eau récurrentes. Or, aucun axe stratégique des nouvelles réglementations européennes ne cible directement le domaine de l'eau, pourtant central pour cet objectif de résilience, ni ne définit son rôle dans le défi climatique à relever.

En conclusion de ce colloque, le Cercle Français de l'Eau porte les propositions suivantes :

1. Répondre au défi climatique actuel et à venir dans le domaine de l'eau passe nécessairement par des **territoires forts**, avec une profonde **appropriation du sujet de l'eau** à chaque échelon de collectivité, et une **volonté politique** affirmée et constructive.
2. La mise en œuvre des stratégies territoriales d'adaptation au changement climatique a besoin d'un **Plan de Relance**, en application du Green Deal et de France Relance, qui parvient réellement aux territoires avec une **concrétisation des projets**, grâce notamment à un **accompagnement des collectivités**, en lien avec les acteurs économiques compétents.
3. Le Cercle Français de l'Eau incite **les Régions à s'investir plus encore dans la politique de l'eau** sur leur territoire, de par leurs compétences d'aménagement du territoire et de développement rural, et parce qu'elles sont **autorités de gestion** des fonds européens :
 - FEDER¹ (politique de cohésion économique, sociale et territoriale)
 - FEADER² (second pilier de la PAC, politique de développement rural)
4. Le Cercle Français de l'Eau invite tous les acteurs à **dépassionner les débats autour du partage de l'eau** sur les territoires, notamment pour l'agriculture :
 - Investir dans la **médiation d'amont en aval** des projets, pour sortir des positions et cibler les besoins réels ;
 - Construire des **projets collectifs, en concertation** avec les acteurs de l'eau et la société civile, pour réinvestir **l'histoire de l'eau** sur le territoire, optimiser **l'acceptabilité** des projets par tous, et créer de la **valeur collective** locale ;

¹ FEDER : Fonds Européen de Développement Régional

² FEADER : Fonds Européen Agricole pour le Développement Rural

- Promouvoir la **multiplicité des solutions** d'atténuation et d'adaptation au changement climatique, selon les spécificités de chaque bassin hydrographique (sobriété des prélèvements, politique bas-carbone, ressources alternatives, solutions fondées sur la nature, ...).
5. **Les « solutions » doivent être construites localement** pour tenir compte des spécificités locales - état et besoin des milieux, besoins des usages actuels et envisagés, caractéristiques naturelles locales (géologie, climat actuel et tendanciel,...) - et être élaborées **selon la gouvernance locale** de l'eau (SAGE, instances de bassin hydrographique, qui sont naturellement connectées aux différents niveaux de collectivités) sans perdre de vue les **enjeux supra-territoriaux** (souveraineté alimentaire, atténuation du changement climatique, érosion de la biodiversité, politique énergétique) et les **réalités technico-économiques**.

Lors de la présidence de l'Union européenne à compter du 1^{er} janvier 2022, le Cercle Français de l'Eau propose que la France porte les sujets suivants :

- ✓ Profiter de cette présidence pour rappeler que la **Directive-Cadre sur l'Eau a été portée par la présidence française en 2000** et adoptée sous présidence française le 23 octobre 2000 ;
- ✓ Appuyer les **innovations technologiques** en faveur d'une économie circulaire de l'eau ;
- ✓ Soutenir une **gestion concertée et socialement acceptable** de la ressource en eau sur les territoires, en recherchant une cohérence hydrographique ;
- ✓ Initier une réflexion collective sur **l'indispensable articulation des compétences** liées à la gestion des ressources en eau et celles liées à la gestion des services d'eau et d'assainissement, notamment en termes de **modes de financement**, en application des principes « l'eau paie l'eau » et « pollueur-payeur » ;
- ✓ Anticiper dès aujourd'hui les **risques juridiques pour inaction climatique** auprès des collectivités territoriales ;

Les prochains événements du Cercle Français de l'Eau :

Dans la perspective de l'élection présidentielle d'avril prochain, le Cercle Français de l'Eau organise un **cycle de trois conférences**, sur le thème :

« Présidentielles : quelle empreinte de l'eau dans les stratégies sociétales ? »

- ❖ **1^{ère} conférence : « Réforme de la PAC et PSN : l'eau dans l'agriculture de demain »**
Mercredi 26 janvier 2022 – Durée = 1h – Horaire à venir
Carrefour des Gestions Locales de l'Eau à Rennes
- ❖ **2^{ème} conférence : « Urgence climatique et inondations : la nécessaire résilience des infrastructures sur les territoires »**
Jeudi 24 février 2022 – Durée = 30 min – Horaire à venir
Forum des Travaux Publics | Grand Palais éphémère, Paris 7^{ème}
- ❖ **3^{ème} conférence : « L'eau, source de vie et d'énergie : quels consensus sur nos rivières ? »**
Mars 2022 – Durée = 2h – Date et horaire à venir
Maison des Travaux Publics | 3 rue de Berri – Paris 8^{ème}

Contact :

florence.daumas@cerclefrancaisdeleau.fr - 01 45 63 91 27 - <https://www.cerclefrancaisdeleau.fr/>